

Chères familles,

Les élèves des lycées professionnels recevront une allocation pour les PFMP (stages en entreprise). Cette rémunération sera versée directement aux élèves. Le gouvernement insiste sur l'autonomie des jeunes et il est préférable que l'élève, même mineur, soit titulaire d'un compte en banque.

Afin de permettre l'inscription de vos enfants sur la plateforme dédiée à cette allocation, les professeurs principaux distribueront une autorisation qu'il faudra leur rapporter complétée et signée, accompagnée des pièces justificatives citées.

Que votre enfant soit mineur ou majeur, il faut bien nous retourner l'autorisation distribuée en classe.

Si votre enfant fête ses 18 ans dans le courant de sa scolarité, les paiements seront bloqués à partir de son jour d'anniversaire si le compte bancaire ne lui est pas personnel.

Je vous remercie par avance pour cette nouvelle démarche administrative.

Veillez recevoir mes salutations les plus cordiales.

M. OTTENWAELDER Mathieu
Directeur délégué à la formation professionnelle
Enseignant de français-histoire et géographie
mottenwaelder@csja.fr
04 74 86 63 32
Lycée général et professionnel
2, Avenue Jacques Prévert
38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON